Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille quatre cent quatre-vingt-quinzième séance plénière
Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 14 mars 2019, à 10 h 5
Président : M. Aidan Liddle ..... (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

* Nouveau tirage pour raisons techniques (4 juillet 2019).

GE.19-07531 (F) 280619 280619

Merci de recycler

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1495e séance plénière de la Conférence du désarmement. Chers collègues, comme annoncé, j'ai l'intention aujourd'hui de saisir la Conférence pour l'adoption du projet de décision révisé figurant dans le document CD/WP.619/Rev.2, qui a été distribué par le secrétariat le 11 mars et examiné mardi. Une fois de plus, je salue pour mémoire l'approche constructive adoptée par les délégations à l'appui de nos efforts pour mettre en place un cadre permettant d'approfondir nos travaux sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la Conférence et de nous ramener sur la voie de mandats de négociation.

Cette proposition est un compromis finement équilibré. Il y a beaucoup d'éléments qui ne conviennent pas à plusieurs délégations d'un bout à l'autre de cette salle. Je leur dirais que rien dans ce projet de décision ne préjuge de l'issue de nos discussions sur quelque sujet que ce soit et n'en prédétermine les résultats ; rien ne concerne non plus les préoccupations essentielles de quelque délégation que ce soit en matière de sécurité nationale. Mais il y a aussi beaucoup d'autres éléments, je crois, qui devraient compter aux yeux des délégations, à la fois dans le contexte de nos travaux de fond et pour démontrer l'importance et la pertinence continues de cette instance pour la noble cause du désarmement multilatéral. Ce que nous devons décider aujourd'hui, c'est si nous souhaitons collectivement mettre à profit l'année 2019 pour poursuivre et approfondir le travail que nous avons accompli l'année dernière.

Lors de notre dernière séance, mardi dernier, j'ai demandé aux délégations qui avaient proposé d'apporter d'autres éclaircissements ou corrections au texte de me soumettre leurs propositions par écrit, et je suis reconnaissant aux délégations qui l'ont fait. Sur la base de ces éclaircissements, je souhaite apporter oralement quelques modifications techniques au texte du document CD/WP.619/Rev.2 dans un souci de précision avant de demander à la Conférence de se prononcer. Par courtoisie à l'égard des délégations, j'ai distribué hier, par l'intermédiaire du secrétariat, un exemplaire du document CD/WP.619/Rev.2, dans lequel les amendements oraux sont présentés sous forme de suivi de modifications, afin de faciliter notre débat d'aujourd'hui. Je vais maintenant présenter oralement ces amendements.

Le premier amendement est le suivant : au neuvième alinéa du préambule, le mot « multiculturalisme » est remplacé par le mot « multilatéralisme ». À l'alinéa c) du paragraphe 1, l'orthographe du nom de l'Ambassadeur du Brésil est corrigée. Au paragraphe 2, la première phrase est corrigée comme suit : « Les organes subsidiaires créés en vertu de la présente décision auront pour but de définir et d'examiner les instruments juridiquement contraignants susceptibles d'être négociés ainsi que des mesures efficaces, de même que le champ d'application de ces instruments et de ces mesures. ».

Au paragraphe 5, dans la première phrase, les mots « par consensus » sont introduits après les mots « chaque organe subsidiaire », et les mots « par consensus » sont supprimés après « rapport ». La première phrase se lirait donc comme suit : « À sa dernière séance formelle, chaque organe subsidiaire adoptera, par consensus, un rapport sur ses travaux et sur les points qui se seront dégagés et sur les recommandations qui auront pu être formulées. ». La dernière phrase du paragraphe 5 est modifiée comme suit : « Les rapports des organes subsidiaires sont présentés à la Conférence », etc.

Le paragraphe 7 est modifié comme suit : « Dans l'exercice de leurs obligations et de leurs fonctions, les coordonnateurs spéciaux tiennent des consultations avec les délégations, notamment dans le cadre des séances formelles et informelles ouvertes à tous les États membres de la Conférence et aux États non membres que la Conférence a invités à participer à ses travaux pendant la session de 2019 conformément à l'article 35 de son Règlement intérieur, en tenant compte de toutes vues et propositions pertinentes, passées, présentes et à venir. ».

Au paragraphe 8, les mots « à titre personnel » sont introduits après le mot « rapports » dans la première phrase. La première phrase se lit donc comme suit : « Les coordonnateurs spéciaux présenteront leur rapport à titre personnel dans une déclaration lors d'une séance formelle de la Conférence, au plus tard au cours de la dernière semaine de la deuxième partie de la session de 2019 ». Dans la deuxième phrase, l'ordre des clauses est inversé de sorte que la phrase se lit comme suit : « Toute décision prise à la suite de

propositions ou de recommandations éventuellement présentées par les coordonnateurs spéciaux est adoptée par consensus. ».

Enfin, dans la note de bas de page relative au calendrier annexé à la décision, une deuxième phrase est introduite, libellée comme suit : « D'autres séances programmées peuvent se tenir dans un cadre formel plutôt qu'informel si davantage de délégations souhaitent faire des déclarations en séance formelle. ».

Chers collègues, puis-je considérer que le projet de décision figurant dans le document CD/WP.619/Rev.2 peut être adopté tel que modifié oralement ? L'Ambassadeur de la République arabe syrienne demande la parole.

M. Aala (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, Je voudrais tout d'abord remercier la présidence pour les efforts qu'elle a déployés et les consultations approfondies qu'elle a menées afin de parvenir au texte que vous présentez aujourd'hui pour adoption. Toutefois, avant de procéder à l'adoption, je voudrais soulever un point de procédure, à savoir que les amendements que vous avez indiqués sont, en fait, des amendements fondamentaux qui sont bien plus que de simples modifications orales du texte. Nous avons reçu ces amendements hier après-midi et nous avons donc besoin de plus de temps pour obtenir des instructions de notre capitale, ce que nous n'avons pas encore été en mesure de faire étant donné le peu de temps dont nous disposions.

En ce qui concerne le contenu du texte proposé, nous notons que des améliorations essentielles clarifiant le travail des organes subsidiaires ont été introduites dans le projet du rapporteur ; nous appuyons en outre la partie du texte proposé qui concerne les travaux de fond de la Conférence. Toutefois, d'autres aspects nécessitent un travail supplémentaire avant qu'un consensus puisse être atteint et que nous puissions adopter le texte.

Le choix des coordonnateurs des organes subsidiaires doit s'opérer sur la base de règles qui garantissent le respect des règles de neutralité et d'indépendance. Comme vous le savez, nous avons des réserves, que nous avons transmises à la présidence lors des consultations, concernant l'un des candidats à la fonction de coordonnateur d'un des organes subsidiaires. En outre, notre position, que nous avons exprimée à maintes reprises au cours des réunions, et qui concerne le Coordonnateur spécial sur l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence consiste à rejeter toute démarche hâtive visant à établir un mandat ouvert, qui ne précise pas clairement ce que le mandat doit couvrir et quelles propositions le Coordonnateur doit faire. D'après ce que nous comprenons, cette position est partagée par d'autres membres de la Conférence, et nous avons noté que le texte proposé ne tenait pas compte de ces préoccupations. Nous avons appris que le texte indique que les coordonnateurs spéciaux feraient rapports à titre personnel lors d'une séance formelle de la Conférence. Toutefois, étant donné l'extrême politisation dont nous avons été témoins à la Conférence et sa polarisation interne, nous avons besoin que notre capitale nous confirme si les améliorations qui ont été apportées au texte sont suffisantes pour répondre à nos préoccupations et nous permettre de souscrire au consensus sur le projet du rapporteur proposé par le Président de la Conférence.

Pour le moment, nous ne sommes pas en mesure de le faire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la République arabe syrienne de sa déclaration. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur du Venezuela.

M. Valero (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous tenons, une fois de plus, à remercier le Président de la Conférence, l'Ambassadeur Aidan Liddle, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui, à notre avis, a assumé ses responsabilités dans un esprit constructif et professionnel et dans le respect du Règlement intérieur.

Nous reconnaissons que l'Ambassadeur Aidan Liddle a fait de gros efforts pour prendre en compte les opinions des membres dans le projet de décision révisé qui a été distribué hier. Toutefois, comme cela a déjà été dit, un nouveau projet contenant des amendements qui ne semblent pas être des amendements de fond a été distribué hier soir ou hier après-midi, raison pour laquelle je crois comprendre qu'aucune délégation, du moins pas la mienne, n'a encore eu l'occasion de consulter sa capitale.

C'est pourquoi, sans répéter les arguments présentés par l'Ambassadeur de Syrie, nous partageons sa préoccupation, dans la mesure où nous ne sommes pas encore prêts à prendre une décision.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Venezuela de sa déclaration.

Les amendements que j'ai proposés ce matin ont tous été proposés par les délégations qui ont pris la parole mardi. Je les ai distribués par courtoisie aux délégations et aux interprètes pour faciliter notre travail de ce matin. Je ne crois pas qu'il y ait de changements importants ; la plupart d'entre eux concernent soit des corrections, soit des changements dans l'ordre des mots d'une phrase, soit l'apport de concepts mentionnés ailleurs dans le texte à des fins de clarification.

Cela dit, je sais que la coutume veut que l'on accorde vingt-quatre heures pour l'examen de nouvelles propositions. Le courriel du secrétariat ayant été envoyé hier après-midi à 15 h 8, je suspends la séance et nous reprendrons à 15 h 10 cet après-midi pour prendre une décision.

La séance est levée.

La séance est levée à 10 h 25.